Image not found or type unknown

Licenciée car impossibilité de faire mon travail

Par **Genesis**, le **04/08/2016** à **15:24**

Bonjour, Je travaille depuis 20 ans pour le même groupe.
Depuis quelques temps le fisc est venu faire des misères et la société a été mise en liquidation, on m'a demandé de démissionner pour être embauchée par une autre société 60 km de chez moi. On m'avait dit qu'il y aurait un serveur sur lequel je travaillerais depuis mon domicile. Au final la solution du serveur a été abandonnée et on me demande de faire la route (4 heures minimum de trajet en train+ 3km de marche). Bien évidement, je ne peux assumer mon travail dans ces conditions, ces 4 heures non productives sont irrécupérables, surtout que je suis amenées à travailler tard et les week end pour ce travail, je ne vois pas comment je pourrais assurer dans de telles conditions...
Mon employeur me donne le choix d'être licenciée.
on me parle de 15 000 d'indemnités de licenciement pour mes 20 ans d'ancienneté.

Quels sont mes droits ? Est ce normal de perdre son emploi pour cause de trajet impossible à faire ?
Merci d'avance
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés